

Comité technique**TC/55/15 Add.****Cinquante-cinquième session
Genève, 28 et 29 octobre 2019****Original : anglais
Date : 3 octobre 2019**

**ADDITIF AU MARQUEUR PROPRE AUX CARACTÈRES CONTENANT DES INFORMATIONS
INCOMPLÈTES SUR LE NIVEAU D'EXPRESSION***Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

1. Le présent additif a pour objet de rendre compte des faits nouveaux intervenus à la quarante-huitième session du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) et de présenter une proposition révisée concernant un nouvel exemple à inclure dans le document TGP/15 afin d'illustrer le cas où le marqueur propre aux caractères ne fournit pas toutes les informations sur le niveau d'expression d'un caractère.
2. À sa quarante-huitième session tenue à Montevideo (Uruguay) du 16 au 20 septembre 2019, le TWA a examiné le document TWP/3/12 *"Characteristic-specific marker with incomplete information on state of expression"* (voir les paragraphes 28 à 35 du document TWA/48/9 *"Report"*).
3. Le TWA a examiné la proposition concernant un nouvel exemple à inclure dans le document TGP/15 afin d'illustrer le cas où le marqueur propre aux caractères ne fournit pas toutes les informations sur le niveau d'expression d'un caractère, comme indiqué dans l'annexe du document TWP/3/12.
4. Le TWA est convenu qu'il conviendrait de préciser si les sources de résistance à la souche 0 du ToMV étaient les gènes Tm1/tm1 et Tm2/Tm2²/tm2 ou s'il existait d'autres sources connues de résistance.
5. Le TWA est convenu qu'il conviendrait de préciser si plusieurs marqueurs étaient liés aux allèles Tm2 et Tm2². Si les allèles étaient liés au même marqueur, les deux colonnes relatives aux allèles résistants devaient être fusionnées dans le tableau 1 "Présentation synthétique de la résistance au virus de la mosaïque de la tomate et des allèles de résistance".
6. Le TWA est convenu que les conseils devraient préciser que, conformément à la procédure établie, les variétés déclarées sensibles seraient aussi incluses dans l'essai biologique.

[Fin du document]